

| | |
|---------------------|---|
| Zeitschrift: | Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat |
| Herausgeber: | Société de communication de l'habitat social |
| Band: | 44 (1971) |
| Heft: | 10 |
| Artikel: | L'agriculture face aux autres secteurs de l'économie |
| Autor: | Junod, Raymond |
| DOI: | https://doi.org/10.5169/seals-127184 |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'agriculture face aux autres secteurs de l'économie

Exposé présenté par M. Raymond Junod,
conseiller national,
directeur de la Chambre vaudoise d'agriculture

43

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Il y a quelques semaines, j'ai eu l'imprudence de répondre positivement à la demande de votre directeur, M. Jean-Pierre Masmejan, en acceptant de venir vous présenter quelques réflexions sur le thème: «L'agriculture face aux autres secteurs de l'économie». Je dis bien l'imprudence, car je n'imaginais pas que les événements de fin avril et du début de ce mois accapareraient mon temps et mon attention avec une telle intensité à l'égard des problèmes importants et immédiats que doit surmonter notre économie en général et l'agriculture suisse en particulier. Dans de telles conditions, l'esprit n'est pas naturellement tourné vers l'analyse sereine de la situation, analyse devant déboucher sur un certain nombre de thèses ou de propositions dégagées des contingences de l'actualité.

Toutefois, en y regardant de plus près, cette réalité quotidienne, aux rebondissements épisodiques, doit nous imposer une réflexion et un travail en profondeur qui nous permettent, si possible, non plus de subir l'événement au fil des jours, mais bien plutôt de tenter de le maîtriser dans une perspective à plus long terme.

C'est pourquoi je suis en définitive reconnaissant à l'Association des industries vaudoises et à la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie de m'avoir donné l'occasion de m'exprimer lors de son assemblée générale. L'interdépendance des différents secteurs de l'économie est aujourd'hui telle qu'il me paraît indispensable de se mieux connaître les uns les autres. Une meilleure information sur nos soucis et sur nos préoccupations réciproques n'est-elle pas le gage indispensable de notre compréhension mutuelle?

Or, jamais encore à notre époque moderne, l'agriculture n'a été davantage mise en question qu'au cours de ces derniers mois.

La place de l'agriculture dans l'économie

Notre époque, et tout particulièrement au cours de ces vingt-cinq dernières années, a consacré le passage du régime de l'autoalimentation ou de l'autosuffisance à celui de l'économie de marché.

En 1850, 80% de la population est encore agricole. En 1971, cette proportion est tombée au-dessous de 8%. Le paysan suisse commercialise aujourd'hui 90% de ce qu'il produit. Cette évolution a provoqué l'éclatement de l'étroite inter-

dépendance des productions au sein de l'exploitation agricole familiale typique du milieu du XIX^e siècle, dont Proudhon a donné une image très belle et très connue, mais que je ne résiste pas à vous rappeler:

«La famille est comme un petit monde fermé et sans communication extérieure; les mêmes mains sèment le blé, le font moudre et le font cuire. Les hommes sont tout à la fois vigneron, bouviers, laboureurs; ils savent la menuiserie, la charpente, le charronnage. Les femmes sont cardeuses de laine, peigneuses de chanvre, fileuses, couturières; on passe des années entières presque sans argent; on ne tire rien de la ville: chacun chez soi, chacun pour soi, on n'a besoin de personne...»

Cette exploitation de musée s'est transformée en un atelier spécialisé et mécanisé produisant pour le marché des denrées alimentaires à l'état brut.

L'agriculture s'est ainsi intégrée dans l'économie d'échanges en devenant le maillon central de la chaîne alimentaire qui commence chez le fournisseur d'engrais, de semences ou d'aliments, et qui finit chez le détaillant ou même à la porte de la ménagère.

Si l'on veut maintenant mesurer l'importance de l'agriculture en valeur absolue ou relative, quelques chiffres sont nécessaires.

A la fin de la dernière guerre mondiale, le rendement brut de l'agriculture a passé de 2 milliards de francs à 4,2 milliards. La progression est de l'ordre de 5% par année, soit une moyenne supérieure au taux moyen de progression du produit national brut qui se situe à 3 ou 4% par année.

Ce rendement brut est dû pour les trois quarts à la production animale et pour un quart à la production végétale.

Voici quelques données qui illustrent la répartition selon les principales branches d'exploitation pour 1969, en chiffres arrondis:

Production animale

| | En millions de francs |
|--|--------------------------|
| Lait et produits laitiers | 1350 soit 32,2% du total |
| Bovins | 850 soit 20,3% |
| Porcs | 760 soit 18,1% |
| Volailles | 186 soit 4,4% |
| Divers (chèvres et moutons, chevaux, lapins, abeilles, exportation bétail) | 80 soit 2,0% |
| | 3226 soit 77,0% |

Production végétale

| | En millions de francs |
|--------------------|------------------------|
| Céréales | 241 soit 5,8% du total |
| Pommes de terre | 107 soit 2,6% |
| Betteraves à sucre | 37 soit 0,9% |
| Fruits et légumes | 370 soit 8,8% |
| Viticulture | 177 soit 4,2% |
| Divers (miel) | 29 soit 0,7% |
| | <hr/> 961 soit 23,0% |

soit au total 4,2 milliards.

Si l'on compare ce chiffre de 4,2 milliards au produit national brut total qui était pour 1969 de 80,7 milliards, cela représente 5,2%. Ce rapport de 5,2% est inférieur au rapport que l'on peut établir entre le nombre total des personnes actives sur le plan suisse et le nombre de personnes actives dans l'agriculture qui est de l'ordre de 7%. Il s'agit là d'une comparaison dont je suis conscient de l'insuffisance, mais qui donne tout de même un ordre de grandeur de la part de l'agriculture suisse dans la formation de la richesse du pays exprimé par le produit national brut.

Sur ces 4,2 milliards de francs de rendement brut, la moitié, soit environ 2 milliards, sont «consommés» par l'agriculture en tant qu'utilisatrice de produits industriels, de crédits ou de services. Ce sont les agents de la production qui doivent être «investis» chaque année dans l'exploitation sur le prix et la quantité desquels l'agriculture ne peut guère exercer d'influence.

Ainsi, ces éléments représentent pour l'année 1968 les chiffres arrondis suivants:

| En millions de francs |
|--|
| 31,8 pour les semences |
| 521,9 pour les fourrages |
| 127,7 pour les engrains |
| 54,4 pour les produits antiparasitaires |
| 105,4 pour les carburants, lubrifiants, électricité |
| 196,3 pour les frais entretien et réparation: cheptel mort, constructions et améliorations |
| 332,0 pour les intérêts (1965) |
| 244,0 pour la main-d'œuvre extra-familiale (1965) |
| 327,7 pour divers autres postes |
| <hr/> 2000 environ. |

Enfin, dernier élément de référence que je voudrais souligner, c'est le poids relatif de l'agriculture suisse. Selon les études du professeur Angerhn, il s'avère que si un

produit alimentaire se vend 1 fr. sur le marché de détail, en moyenne pondérée, 50 ct. seulement reviennent au producteur, les autres 50 ct. étant absorbés par la couverture des marges, des frais commerciaux et de conditionnement. Si l'on en juge par l'évolution qui se dessine aux Etats-Unis on peut affirmer que la part du prix de détail revenant au producteur diminue au profit des frais et marges de commercialisation.

Mais si l'on s'en tient pour notre démonstration à la répartition actuelle, qui est de moitié-moitié, il faut savoir que sur les 50 ct. du producteur, 35 ct. doivent être consacrés à l'acquisition des moyens de production, aux amortissements et à la rentabilité du capital propre investi dans l'exploitation. Il ne reste donc que 15 ct. pour la rémunération de l'exploitant lui-même et de la main-d'œuvre familiale.

En d'autres termes, la «valeur ajoutée» due aux prestations directes de l'agriculture ne représente que 15% du produit fini, cette valeur ajoutée tendant, comme je viens de le dire, à perdre de plus en plus d'importance relative.

En poussant plus loin le raisonnement, grâce aux statistiques publiées par l'OFIAMT, selon lesquelles la part des dépenses consacrées à l'alimentation est d'environ un cinquième des dépenses globales, on peut dire que cette valeur ajoutée, soit le poids spécifique de l'agriculture indigène, représente environ 3% des charges de consommation.

Si l'on connaît mieux maintenant, grâce à ces quelques touches, la place de l'agriculture suisse, il me paraît utile de m'arrêter quelques instants aux objectifs fondamentaux de notre politique agricole.

Les objectifs fondamentaux de la politique agricole indigène

Il semble en effet important de rappeler maintenant sur quelle base se fonde notre agriculture, quel est son rôle, quelles sont ses missions. C'est en fonction de cet examen que nous pourrons apprécier ce qui la rapproche ou au contraire l'éloigne des autres secteurs de l'économie et ce qui détermine ses rapports avec ceux-ci.

La première question qu'il faut nous poser est celle de savoir si le sol, si notre sol doit être cultivé. De la réponse dépend le maintien ou au contraire l'abandon de l'agriculture indigène.

Il n'est pas oiseux de s'interroger, même brièvement à ce sujet. Certains esprits n'hésitent pas à prétendre que si, lors des années difficiles, la culture de notre sol a rendu de

grands services au pays, elle ne justifie plus aujourd'hui une «prime d'assurance» trop lourde à supporter pour l'économie.

A l'appui de cette thèse ne peut-on pas alléguer qu'il est possible de se procurer sur le marché mondial, sans limite de quantité et à bien meilleur compte, tous les produits alimentaires dont nous avons besoin?

Il y a un demi-siècle, l'Angleterre, qui était encore à la tête d'un très grand empire colonial, a eu la tentation de renoncer à la culture de son sol qu'elle estimait trop onéreuse par rapport aux conditions très favorables dont elle bénéficiait grâce à l'importation de produits en provenance d'outre-mer. Or, pendant et après la Seconde Guerre mondiale, ce pays a fait dénormes efforts pour relancer, avec succès d'ailleurs, son agriculture, afin d'échapper à une trop grande dépendance de l'extérieur quant à son approvisionnement.

Cet exemple frappant du Royaume-Uni est imité par tous les pays industrialisés du monde.

Quelles peuvent être les motivations du maintien de l'agriculture en Suisse?

Sur le plan alimentaire, la culture du sol couvre environ 60% de nos besoins. A ce titre, elle permet non seulement d'éviter des à-coups dans l'approvisionnement du marché, mais d'assurer aussi, dans une notable mesure, le ravitaillement du pays en temps de crise. Personne ne peut affirmer que tout danger est écarté à cet égard et prétendre que cet objectif, qui s'inscrit dans le cadre de notre défense nationale économique, est périmé.

Cette mission, garante de notre indépendance et par conséquent de notre neutralité, a été rappelée avec force et pertinence dans la déclaration de la Suisse lors de l'ouverture des pourparlers exploratoires de Bruxelles, le 10 novembre dernier.

Sur le plan alimentaire toujours, l'exploitation de notre sol – qui soulignons-le en passant est l'une de nos seules ressources naturelles – apparaît aussi comme le moyen économique et éthique le mieux approprié pour nous associer à la croisade entreprise contre la faim, dont meurent chaque jour 10 000 personnes.

Sans nous arrêter aux difficultés que vous connaissez pour venir en aide aux pays du tiers monde, il nous semble plus sage de nous procurer sur place le maximum de nourriture possible, plutôt que d'acheter des biens alimentaires qui font défaut dans d'autres parties du monde.

Sur le plan économique, si nous devions, par hypothèse, nous ravitailler pour tous nos besoins sur les marchés

étrangers, il s'ensuivrait non seulement une dépendance dangereuse et contraignante, mais aussi une hémorragie de devises de plus de trois milliards de francs. Cet élément pèserait d'un poids non négligeable dans l'un des plateaux de notre balance commerciale déjà fortement déficitaire. Sans compter aussi que les prestations de l'agriculture à l'économie générale dont nous avons parlé dans notre chapitre précédent seraient supprimées. Mais la mise en valeur de notre sol ne saurait s'examiner sous le seul angle de la production alimentaire et des conséquences que cela implique du point de vue financier. Elle est aussi liée, et elle le sera de plus en plus, à l'accomplissement de tâches essentielles qui paraissaient aller de soi jusque dans un passé récent. Les abus de notre société de consommation ont rendu les hommes – enfin – sensibles aux dangers que court leur environnement pour employer un terme à l'ordre du jour.

C'est ainsi que s'affirme toujours davantage le rôle social de l'agriculture. Sans culture du sol, qu'adviendrait-il du relief du territoire? Quel accueil pourrait offrir le tourisme dans un arrière-pays en friche et désert? Les campagnes apparaîtraient-elles encore comme un facteur d'équilibre physique et psychique qui en font aujourd'hui, aux yeux des responsables de l'aménagement du territoire, le poumon des agglomérations urbaines surpeuplées? Dès lors, renoncer à cultiver notre sol aurait des conséquences inadmissibles, que ce soit sur le plan politique, économique, social ou démographique.

Mais si l'on veut que cette culture soit économiquement possible, il faut assurer l'écoulement prioritaire de la production indigène. Un tel postulat ne semble pas présenter d'obstacle, puisqu'il suffit de recourir à l'importation pour les biens alimentaires qui ne sont pas produits en Suisse, soit les deux cinquièmes.

C'est d'ailleurs en principe ce que nous faisons. Peut-on imaginer comme certains, que l'écoulement prioritaire de la production indigène – principe non contesté – soit assuré sur la base du prix du marché mondial? Il n'est guère besoin de rappeler devant cette assemblée ce que signifie le cours mondial des biens alimentaires. Vous conviendrez facilement avec moi que contraindre l'agriculture suisse à produire aux prix mondiaux, ou ce qui revient au même, libéraliser totalement le marché agricole, aurait pour effet de condamner sans appel et à brève échéance toute notre économie agricole.

Je rejoins ici le président Edgar Faure qui, en sa qualité de ministre de l'Agriculture, avait déclaré dans un dis-

cours de février 1968 à Toulon: «Le libéralisme en agriculture, c'est le misérabilisme de l'agriculture.»

Cela est tellement vrai qu'aucun pays, et en particulier aucun pays industrialisé d'Europe ou d'Amérique, ne laisse l'agriculture au libre jeu du marché. Partout, des mécanismes protecteurs, plus ou moins complexes, directs ou indirects, sont mis en œuvre de manière que l'agriculture indigène puisse subsister, compte tenu des conditions des autres secteurs économiques du pays ou du groupe de pays considéré.

Afin d'illustrer cette affirmation, je voudrais très rapidement vous décrire le système du Marché commun d'une part et les dispositions prises par notre pays. Je souligne en passant que les objectifs agricoles de la Communauté économique européenne sont identiques à ceux de la Suisse, soit produire dans les meilleures conditions des biens alimentaires qui doivent être écoulés en priorité sur le marché interne. La seule différence – et je concède qu'elle est importante – est une différence de niveau des prix.

Dans le Marché commun, outre les interventions particulières de chacun des six Etats, les mesures essentielles sont prises par le canal du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, le FEOGA, sur lequel repose le financement de la politique agricole commune. La protection du marché est assurée par la combinaison des prélevements d'une part et des restitutions d'autre part. Les prélevements sont des droits différenciels perçus sur les produits importés dans la CEE et dont les montants sont constamment adaptés aux conditions du marché intérieur de la communauté. Ainsi, les produits alimentaires peuvent être en principe librement importés dans les Etats membres, mais ils sont automatiquement frappés d'une taxe, c'est-à-dire d'un prélevement équivalant à la différence entre le cours mondial et le prix de référence du marché intérieur, celui-ci correspondant au prix garanti à la production.

Voici un exemple schématique:

| | |
|--|-----------|
| Le prix mondial est par hypothèse de | 30 |
| Le prix de référence de | 50 |
| Le prélevement sera de | <u>20</u> |
| Mais si le cours mondial fléchit de | 30 à 10 |
| Et que par hypothèse le prix de référence reste le même, soit | 50 |
| Le prélevement sera de | <u>40</u> |

Le marché intérieur est ainsi à l'abri de toutes pressions comme aussi de toutes fluctuations des cours mondiaux. Quant aux restitutions, ce sont des subventions à l'exportation calculées de telle manière que les produits bénéficiaires soient concurrentiels sur le marché mondial.

Ce mécanisme, à la fois souple et efficace, traduit une volonté encore plus protectionniste que ne le sont les dispositions découlant de la loi fédérale sur l'agriculture et qu'applique la Confédération pour garantir l'écoulement de la production indigène à des prix couvrant en principe les frais de production.

En faisant abstraction des droits de douane qui n'offrent pas une protection spécifique, je m'en vais tenter de résumer brièvement le catalogue des mesures qui sont appliquées en faveur de l'agriculture suisse:

- Pour la viande de boucherie, on connaît le système des *restrictions quantitatives*, c'est-à-dire qu'un contingent d'importation n'est accordé que si la marchandise indigène n'est pas disponible sur le marché, en quantité et en qualité. Il en est de même pour le vin rouge, tandis que pour le vin blanc, toute importation est interdite à l'exception de quelques spécialités.
- Pour la viande de mouton, et quelques autres produits dont les œufs, les importations sont liées à la *prise en charge* de la marchandise indigène par les importateurs.
- Les fruits et légumes sont soumis au *système dit des trois phases*. En principe, les importations sont libres – c'est la première phase – jusqu'à ce que les fruits et les légumes indigènes arrivent sur le marché. À partir de ce moment, c'est la deuxième phase, les importations sont suspendues ou limitées. Puis dès que la récolte indigène est écoulée, les importations sont à nouveau libérées, c'est la troisième phase.
- Pour protéger la production laitière, on a institué la perception de *suppléments de prix* qui frappent les importations de poudres de lait, de crème, de lait condensé, ainsi que les graisses ou les huiles végétales. En outre, les fourrages importés sont assujettis à des suppléments de prix destinés à encourager les cultures indigènes, sous forme de primes de cultures.
- Pour ce qui est du beurre et de l'alcool, il s'agit d'un véritable *monopole d'Etat*, puisque ces produits ne peuvent être importés que par le canal de la Butyra ou de la Régie fédérale des alcools.
- Pour les céréales et les betteraves sucrières, il existe une *garantie d'écoulement à prix fixés* par l'Etat. La

Confédération prend en charge les déficits éventuels de l'opération.

Ces quelques exemples montrent la complexité d'un mécanisme échafaudé au cours des ans.

La Confédération dispose ainsi de moyens importants, mais qui, en raison même de leur diversité, ne permettent pas toujours d'atteindre les résultats que l'on pourrait escompter. Faute de coordination, on risque de céder à la tentation de pratiquer une politique, secteur de production par secteur de production, au détriment d'une politique d'ensemble.

Si l'on sait qu'il existe entre les différentes productions agricoles une étroite interdépendance due à des facteurs techniques aussi bien qu'économiques, on peut et on doit rechercher un équilibre entre ces différentes productions (équilibre entre productions animale et végétale d'une part, entre lait et viande et les différentes cultures végétales d'autre part).

Ces considérations sont à l'origine des différentes études entreprises par la Chambre vaudoise d'agriculture qui a publié en 1968 et 1969 trois mémoires consacrés à l'orientation des productions agricoles. A ce propos, je me permets de citer quelques extraits de notre étude d'octobre 1969: «Pour sortir de l'inefficacité et des crises inhérentes à la juxtaposition de politiques sectorielles mal adaptées les unes aux autres, il faut tout d'abord assurer la cohérence des instruments de la politique agricole fédérale. Tous les statuts, toutes les législations, tous les mécanismes concernant l'agriculture devraient s'inspirer d'une conception unique des objectifs à atteindre et des moyens à utiliser. Il importe ensuite que ces instruments soient mis au service de l'orientation des productions, ce qui implique une coordination des décisions prises dans les différentes branches. L'importance des conséquences pouvant découler de variations relativement modestes de la production et les fréquentes modifications de la politique commerciale de certains pays producteurs rendent par ailleurs souhaitable la mise sur pied d'une organisation capable de prendre avec souplesse et rapidité les mesures d'orientation nécessaires. » Si le but principal de la politique que nous préconisons est de mettre fin aux crises de surproduction, l'un de ses effets doit être de réduire les dépenses considérables provoquées par l'écoulement des excédents. Cette préoccupation, comme la nécessité élémentaire de disposer d'une vue d'ensemble, suppose l'établissement d'un budget et d'un compte général de notre politique agricole.

Ils devraient naturellement englober toutes les dépenses et toutes les recettes en rapport avec cette politique, y compris par exemple les droits d'entrée à caractère protecteur qui dépassent les taux usuels de notre tarif douanier. Ce compte général mettrait mieux en évidence l'interdépendance sur le plan financier également des diverses productions agricoles et faciliterait la compréhension de la nécessité d'une politique globale. Il pourrait peut-être constituer un premier pas vers la création d'un instrument analogue au Fonds européen d'orientation et de garantie agricole. La mise en œuvre d'une telle politique suppose naturellement la concertation entre pouvoirs publics, production, consommation et distribution. » La nécessité de l'orientation des productions semble aujourd'hui admise dans tous les milieux. Il convient maintenant de se donner les moyens de la réaliser dans de bonnes conditions. Il faut sans tarder assurer une coordination organique entre les diverses administrations s'occupant de l'agriculture et entreprendre l'examen des possibilités de créer à l'avenir une nouvelle structure comportant une direction unique. Parallèlement, la Confédération doit mettre sur pied un budget de la politique agricole qui ne soit pas seulement un document récapitulatif, mais un instrument de cette politique. » Un premier pas encourageant a été accompli dans ce sens: tant l'USP que la Confédération ont actuellement le souci commun d'orienter les productions selon une politique d'ensemble. La manière dont s'est opérée la récente adaptation de prix est significative à cet égard.

Les rapports de l'agriculture avec les autres secteurs de l'économie

Maintenant que nous avons défini les objectifs principaux de la politique agricole et que nous avons tenté d'esquisser les moyens de la réaliser, nous pouvons aborder la question proprement dite des rapports de l'agriculture avec les autres secteurs de l'économie.

Avant de traiter de ce thème, il aurait peut-être fallu définir ce que l'on entend par secteurs économiques. Mon exposé n'ayant aucune prétention scientifique, j'y renonce. Je préfère mettre en évidence les points principaux de confrontation, en soulignant les aspects de cette confrontation et en m'arrêtant plus ou moins longuement – sans doute arbitrairement – à tel ou tel de ces aspects.

D'ailleurs, les distinctions classiques entre secteurs primaire, secondaire et tertiaire, s'appliquent-elles encore à l'agriculture elle-même? En se référant à Colin Clark, on

pourrait dire que pendant longtemps l'agriculture a été l'élément le plus représentatif du secteur primaire: produisant pratiquement avec ses seuls moyens, une matière première bien définie, sur laquelle on ne pouvait guère intervenir pour en modifier les caractéristiques. Progressivement, cet aspect s'est doublé d'une activité plus industrialisée par l'emploi de produits fabriqués tels que les engrais et surtout par la substitution du travail humain par les machines ainsi que par la mise sur le marché de produits élaborés, ce qui relève du secteur secondaire. En outre, l'exploitant moderne, directement ou au travers de ses organisations doit avoir une mentalité du secteur tertiaire: adaptation de ses produits à l'évolution de la demande, services nouveaux de l'agriculture qui dépassent comme nous l'avons déjà relevé tout à l'heure la seule satisfaction de biens alimentaires.

On pourrait encore dire qu'au sein de la société industrielle qui est aujourd'hui la nôtre, l'agriculture accède elle-même au stade industriel. Cela signifie que l'activité agricole tend à adopter des méthodes, des comportements et des types d'organisations propres à cette société industrielle dont les caractéristiques sont, selon le professeur Malassis, «l'innovation, la maîtrise technique, le calcul économique, la production de masse et la haute productivité du travail».

Cette constatation ne rend pas facile la distinction entre agriculture et industrie. Elle nous amène à dégager certains points de confrontation et de conflit entre ces deux types d'activités, au niveau de la production d'une part et au niveau du marché et de la commercialisation d'autre part. Sur le plan de la production d'abord, on oppose volontiers l'agriculture proprement dite à l'agriculture industrielle. La limite entre elles n'est pas toujours facile à tracer. Notre critère de distinction se fonde essentiellement sur le fait de savoir si la production passe ou non au travers de la mise en valeur du sol national. Ainsi, dans notre esprit, l'agriculture de type traditionnel est liée à la culture du sol, même si pour le mettre en valeur elle recourt à des comportements et à des moyens propres à la société industrielle.

Ici, à l'inverse de ce qui se passe dans l'industrie, la machine n'a guère d'influence sur le rythme de reproduction des plantes et des animaux. Le cycle de la nature impose des contraintes diverses dont il n'est pas possible de s'affranchir: assolement, moments déterminés pour effectuer différents travaux, en particulier les récoltes. Ce sont là des facteurs qui limitent les possibilités de

rationalisation et de concentration. C'est aussi par la culture du sol que l'on réunit la condition nécessaire et suffisante pour assurer la conservation du territoire. L'agriculture industrielle, en revanche, est une agriculture sans sol. C'est exclusivement ou presque une activité de transformation en grande quantité, de produits fourragers achetés, en produits nobles: l'orge et le maïs sont valorisés en poulet, en porc ou en bœuf. On imagine sans peine la première source de conflit entre ces deux formes de production. Dans la mesure où la mise en valeur du sol est plus onéreuse que la transformation industrielle, on met en échec l'agriculture proprement dite, avec toutes les conséquences que j'ai rappelées au chapitre précédent.

La concurrence se prolonge tout naturellement du prix de revient sur celui de la quantité mise sur le marché, avec les risques d'excédents et de perturbation que cela entraîne. À cet égard, il faut se souvenir que le débouché naturel et quasiment exclusif de la production alimentaire indigène est le marché suisse. Or la mise en valeur des ressources de notre sol ne permet pas, à elle seule, la formation d'excédents. Ce danger provient d'une importation excessive de denrées fourragères qui, davantage que le complément de la production indigène, tendent à se substituer à celle-ci. Un chiffre pour illustrer le phénomène: pour environ 1 million d'hectares de surface cultivée, la Suisse compte environ 250 000 ha. de cultures ouvertes. Or, ces dernières années, nous avons importé en moyenne l'équivalent de quelque 350 000 ha. d'orge, de maïs et autres produits fourragers étrangers.

Au niveau de la production encore, l'évolution de la science tend à contester à l'agriculteur sa mission essentielle, soit la fourniture de biens alimentaires. Je veux parler des recherches qui sont activement menées, avec des essais d'application déjà réalisés, pour la production de protéines d'origine minérale. Le bifteck au pétrole n'est plus du domaine de la science-fiction.

Voyons ce qu'il en est maintenant au niveau de la commercialisation. Comme je l'ai souligné dans mon introduction, l'agriculture, d'autarcique qu'elle était encore au début de ce siècle, s'est ouverte à l'économie de marché. Pour affronter ce marché, l'agriculteur peut envisager plusieurs possibilités: mettre sa production en valeur lui-même et la vendre directement au consommateur, s'affilier à une organisation professionnelle ou encore se lier, par contrat le plus souvent, à l'industrie alimentaire ou avec le commerce privé.

Si ces trois types de commercialisation coexisteront encore longtemps, quelles sont les tendances qui se dégagent aujourd'hui? La spécialisation toujours plus poussée à chacun des maillons de la chaîne alimentaire imposera de plus en plus la coordination, et même l'intégration, de toutes les activités, qu'il s'agisse des agents de la production, de la production elle-même, de la mise en valeur ou de la distribution.

L'avenir semble nous réservier deux solutions principales: les chaînes intégrées à partir des consommateurs ou les chaînes intégrées à partir des producteurs. Il est évident que l'attraction la plus importante sera exercée par le groupe le plus fort.

Aujourd'hui déjà, les principaux clients de l'agriculture, que ce soit l'industrie alimentaire ou les chaînes de distribution, sont à la fois puissants et concentrés. Un seul exemple: si le canton de Vaud fournit un dixième de la production de l'agriculture suisse, le plus grand magasin à succursales multiples commercialise à lui seul un cinquième de cette production.

Face à cette formidable concentration, la production agricole apparaît comme dispersée à l'extrême avec plus de 100 000 unités d'exploitations.

On mesure d'emblée, ici aussi, les sources possibles de conflit. Si l'intégration se fait exclusivement par le canal des chaînes de distribution ou par le commerce, l'agriculture, secteur déjà dominé, verra son influence tendre vers zéro. Celle-ci doit non seulement parer à ce danger. Elle doit aussi s'efforcer de descendre la chaîne alimentaire pour se rapprocher du consommateur en fournissant non plus des produits bruts, mais des produits élaborés. Pour que l'agriculture ait encore son mot à dire dans la formation du marché, il est temps qu'elle procède à des réformes profondes, dont certaines sont déjà en chantier, en particulier dans le secteur laitier et au sein d'organisations commerciales telles que la FVAV et les moulins agricoles. Les organisations agricoles doivent faire un effort non pas tellement pour concurrencer les grandes chaînes de distribution ou les commerces, mais bien plutôt pour en devenir des partenaires en mesure de négocier sur pied d'égalité. En s'assurant la production de leurs membres, les organisations agricoles commerciales doivent réaliser la concentration de l'offre correspondant à la concentration de la demande exigée par le secteur de la distribution.

Nous sommes cependant encore loin de cet équilibre, puisque de plus en plus les clients de l'agriculteur s'inté-

ressent, à leur manière, à l'agriculture: les entreprises de distribution passent des contrats directement avec des producteurs de poulets, bientôt de porcs et de bœufs ou encore de fruits et de légumes. Elles offrent plus qu'un débouché, mais des équipements, des crédits, des directives de production, des fourrages. Elles téléguident la production en fonction de leurs besoins, les producteurs passant du stade d'entrepreneur à celui de salarié.

Un autre exemple de ce conflit entre clients de l'agriculture et agriculteur. Je le choisis dans le secteur viticole. Il y a une trentaine d'années, le canton de Vaud a vu se créer des coopératives viticoles. Il s'agissait à l'origine de prendre en charge la vendange des vignerons pour éviter la pression exercée par les marchands sur le prix des récoltes pendantes, de la vinifier pour la vendre ensuite au commerce de gros.

Peu à peu les coopératives ont compris l'intérêt de mettre en valeur leur vin, non plus en vrac, mais en litres ou en bouteilles. D'où concurrence avec le commerce, les marchands ne trouvant plus le vin nécessaire à ravitailler leur clientèle et à assurer la rentabilité et le développement de leur entreprise. La réaction des marchands se manifeste aujourd'hui par l'achat de vignes à des prix hors de portée de la plupart des vignerons indépendants.

Sur le plan du marché encore, l'agriculteur n'a pas affaire seulement aux intermédiaires, mais doit aussi se soucier des besoins et des goûts du consommateur. Il est clair que la production agricole doit s'adapter en qualité et en quantité aux besoins du marché; il faut produire ce qui se vend et non pas vendre tant bien que mal ce que l'on produit.

Les points de rencontre ou de friction sont nombreux entre le producteur agricole et le consommateur de biens alimentaires. Le premier entend obtenir un prix rémunérateur pour son produit tandis que le second entend consacrer une somme minimale pour sa nourriture de tous les jours. Compte tenu des contraintes de l'économie agricole, l'équilibre est assuré avec plus ou moins de bonheur par les subventions de la Confédération dont les unes profitent à l'agriculteur et les autres aux consommateurs. Une autre difficulté peut surgir qui met en cause l'écoulement prioritaire de la production indigène d'une part et la liberté de choix du consommateur d'autre part. Jusqu'à maintenant, il a été possible d'assurer le respect de ces deux principes: l'agriculture fait un effort d'adaptation et les importations, qui représentent environ 40 %

de nos besoins, offrent un éventail très large de possibilités de ravitaillement.

Je voudrais néanmoins soulever ici le problème particulier que pose la production de viande et singulièrement de viande bovine. Si celle-ci représente en moyenne 70% de la consommation, l'agriculture suisse n'est pas en mesure de fournir en quantité suffisante les morceaux nobles demandés par une clientèle exigeante, essentiellement celle de l'hôtellerie. L'importation d'aloysaux est ici nécessaire pour satisfaire une telle demande.

Je viens de souligner l'importance régulatrice des importations. Mais là aussi il peut y avoir conflit d'intérêt entre importation et l'agriculture. Il n'est pas question de contester ici la nécessité de nos importations et en particulier de nos importations de denrées alimentaires.

Celles-ci, nous venons de le voir, sont absolument indispensables pour couvrir une partie de nos besoins. La Suisse est un pays exportateur par excellence: il serait déraisonnable de le fermer aux échanges internationaux.

Au surplus, l'agriculture suisse est elle-même exportatrice puisqu'elle vend sur les marchés étrangers 50% de sa production de fromage – et même 75% pour l'emmental – Dès lors, si nous voulons pouvoir exporter nos fromages – pratiquement d'ailleurs le seul produit agricole d'exportation – il faut aussi admettre corollairement la possibilité d'importation de fromage étranger. La difficulté ne réside pas dans les échanges eux-mêmes; c'est avant tout une question de mesure et de prix. Nos importations doivent avoir un caractère de complémentarité et s'effectuer à des conditions telles que le marché intérieur ne soit pas perturbé par des prix manipulés artificiellement.

Voyons maintenant quelles sont les relations de l'agriculture avec le secteur des services.

Tout d'abord avec le tourisme dont les rapports étroits avec l'agriculture sont reconnus de chacun. Pour cette branche économique, l'accueil, l'environnement sont des éléments essentiels que l'on doit pouvoir offrir à ceux qui passent leurs vacances ou veulent séjourner dans notre pays. Comment y parvenir sans maintenir le sol en état de culture? Peut-on imaginer le Dézaley en broussailles, sans ses vignes qui font non seulement sa renommée, mais son cachet? Rappelons-nous avec Chateaubriand que «les forêts précèdent les civilisations et que les déserts les suivent».

Il ne faut pas oublier non plus que les touristes sont autant de consommateurs. Ceux-ci sont le plus souvent désireux

de connaître les spécialités locales, ce qui constitue des débouchés intéressants pour peu que l'on sache tirer parti de cette demande potentielle.

La complémentarité entre agriculture et tourisme se manifeste d'une autre manière, principalement dans les stations. L'exploitant agricole a la possibilité de compléter son activité et par conséquent son revenu, en exerçant une profession accessoire telle que moniteur de ski, guide ou employé de téléphérique. Mais cette complémentarité a ses limites. D'après les expériences faites à ce jour, au bout de quelques années une spécialisation s'opère à nouveau: ou bien l'on revient à l'agriculture en cultivant un domaine plus important ou bien l'on quitte définitivement l'agriculture pour le secteur tertiaire. Il faudrait traiter ici des assurances. Je laisse ce secteur de côté. Non pas qu'il soit négligeable, bien au contraire, puisque l'agriculture est une grande «consommatrice» d'assurances. Mais bien parce que les problèmes classiques de couverture des risques et du montant des primes sont les mêmes pour l'agriculteur que pour les autres assurés.

En revanche, je voudrais très brièvement m'arrêter aux relations de l'agriculture avec les banques.

Auparavant, quelques chiffres doivent être rappelés pour souligner l'importance du crédit pour l'agriculture. L'actif de l'agriculture suisse est estimé à quelque 16 milliards tandis que le passif se monte à plus de 8 milliards de francs, soit plus du double de la dette de la Confédération. Reportés à la surface, cela représente un investissement de l'ordre de 15 000 à 16 000 francs l'hectare et un passif de 7000 à 8000 francs l'hectare en moyenne suisse.

Autrement dit, pour un domaine de 20 ha., dirigé par un chef responsable, cela représente un investissement de plus de 300 000 fr., ce qui prouve que la place de travail est plus chère dans l'agriculture qu'elle ne l'est dans l'industrie ou du moins dans la plupart des entreprises industrielles.

Le crédit est donc indispensable à l'exploitant moderne aux prises avec des impératifs d'équipement, de mécanisation, et qui de plus en plus doit pouvoir disposer de fonds de roulement. Cet exploitant a d'ailleurs toujours jusqu'ici trouvé de la compréhension auprès des établissements bancaires. Peut-être même une trop grande compréhension qui comporte à moyen terme des dangers davantage pour l'exploitant que pour la banque. Une explication s'impose. Trop souvent et même encore aujourd'hui, l'établissement bancaire qui accorde un

prêt à un agriculteur s'assure de la garantie et avant tout de la garantie financière qu'il peut offrir, sans se préoccuper suffisamment de la destination du prêt. L'exemple classique est celui du prêt consenti pour l'achat d'un tracteur ou d'une machine. L'acheteur se présente au guichet, demande 30 000 fr., offre une garantie hypothécaire en premier rang. Le prêt est accordé sur la base des garanties offertes et sera remboursé en vingt-cinq ou quarante-deux ans suivant le système d'annuité fixe. Mais après huit, dix ou douze ans le tracteur ou la machine seront usés : il faudra les remplacer, alors que la dette du premier achat n'est que très partiellement amortie. Le processus d'un endettement indésirable de l'agriculture est ainsi amorcé.

Il n'est pas rare non plus qu'un prêt soit accordé en fonction de la valeur vénale d'un domaine, alors que l'agriculteur ne peut compter que sur l'exploitation des ressources agricoles de celui-ci pour honorer son engagement. Il est clair que dans ces conditions, s'il ne peut faire appel à des moyens extérieurs à son exploitation, cet agriculteur sera acculé à la vente. Il n'y aura pas perte pour la banque car jusqu'ici l'on a toujours trouvé un amateur pour acheter de la terre, même si ce ne doit pas être un agriculteur pratiquant. Une telle issue n'est guère favorable à l'exploitant en cause, pas plus qu'elle ne l'est pour l'agriculture dans son ensemble.

C'est pourquoi, à un crédit fondé sur la garantie foncière, nous préférons, et de beaucoup, un crédit dynamique fondé sur un budget d'exploitation, sur la valeur professionnelle du requérant, en tenant compte de la destination du prêt. C'est dans cette optique que travaille le Fonds d'investissements agricoles. Il serait heureux et souhaitable que les banques attachent une importance accrue à cet aspect du problème, comme elles le font d'ailleurs pour les crédits accordés à d'autres secteurs économiques.

Je pourrais ajouter que l'agriculture est très sensible aux taux pratiqués par les banques. Celle-ci n'a cependant pas l'exclusivité dans ce domaine.

Il n'est guère possible, comme le voudraient certains, de sortir le secteur agricole du marché de l'argent. Cependant, compte tenu des contraintes imposées à l'économie agricole, en particulier au niveau des prix, il était justifié d'instituer le FIA auquel je viens de faire allusion et il se justifie d'étendre aujourd'hui les moyens à sa disposition comme aussi d'élargir l'éventail de ses possibilités d'interventions.

Il faudrait parler enfin de la situation de l'agriculture par rapport à l'ensemble de l'économie. Je m'en tiendrai à quelques réflexions de portée générale. Le 4^e rapport du Conseil fédéral sur la politique agricole a apporté la démonstration chiffrée que l'agriculture suisse était compétitive, mais non concurrentielle. Qu'est-ce que cela signifie ? Définissons d'abord les termes de compétitif et de concurrentiel, que je considérais comme synonymes jusqu'à ce qu'un économiste, le professeur Valarché, les oppose.

Par compétitivité d'un secteur économique, on entend mesurer son évolution par rapport aux autres secteurs de l'économie. Il s'agit donc de savoir si dans la période de croissance que nous connaissons, les adaptations suivent un cours parallèle ou, si, au contraire se creusent des écarts entre les différentes branches de l'économie. De ce point de vue, l'agriculture est compétitive puisque le taux qui lui est applicable est supérieur à la moyenne suisse.

En revanche, comme nous l'avons déjà relevé, sur le plan de la concurrence, c'est-à-dire sur le plan des comparaisons que l'on peut établir entre les prix des produits agricoles suisses et des produits agricoles étrangers, l'agriculture suisse est loin d'être concurrentielle. Mais l'économie agricole – cela nous paraît heureux et normal – dépend dans une très large mesure des conditions de l'économie globale du pays dans lequel elle s'exerce.

C'est sous cet angle qu'il faut apprécier les prestations de l'agriculture suisse et la nécessité d'obtenir un revenu comparable à celui des autres couches de la population. Ce sujet a fait l'objet de nombreux commentaires à l'occasion de la récente décision d'adaptation des prix agricoles. Je n'entends pas y revenir aujourd'hui. Je ne voudrais pas manquer de souligner néanmoins que la période d'inflation galopante que nous traversons a des conséquences particulièrement néfastes pour l'agriculture. Celle-ci voit exploser les coûts de ses agents de la production sans que ses prix soient adaptés dans la même mesure. Pour peu que l'on ne remédie pas à cette situation, cela pourrait provoquer des tensions de nature à compromettre la paix sociale.

Pourtant, je pense pouvoir conclure sur une note optimiste. J'ai montré, ou du moins tenté de le faire, l'étroite interdépendance des différents secteurs économiques, la nécessité d'une croissance harmonieuse des uns et des autres.

Un grand projet qui doit favoriser les finances des cantons et des communes:

Le concordat contre la sous-enchère fiscale

57

C'est le *Centre patronal d'information et d'action*, à Lausanne, qui a présenté, récemment, un intéressant projet de concordat de lutte contre la sous-enchère fiscale entre les cantons. Dans le but d'attirer sur leur territoire de gros contribuables ou d'importantes sociétés, certains cantons et des communes se livrent à des sous-enchères fiscales. Ce procédé a pour but d'accorder des avantages à certains contribuables dont d'autres assujettis ne bénéficient pas. Il en résulte des injustices regrettables qui n'ont même pas pour résultat de toujours procurer aux cantons et aux communes les ressources financières dont ils ont tant besoin. En outre, l'application des lois s'en trouve faussée.

Malgré ces procédés, la situation financière de la plupart des cantons reste précaire. Lors de chaque comparaison entre la Confédération, dont la situation financière est florissante, et les cantons, qui s'endettent sans cesse, on entend dire que ces derniers ne peuvent regrettablement pas améliorer leur situation, du fait de la sous-enchère fiscale.

Les communes subissent les effets de cet état de choses. Elles ont souvent de la peine à rassembler les ressources nécessaires à l'acquisition d'un équipement moderne.

Il en résulte non pas seulement un devoir mais une obligation de solidarité qui de l'économie doit s'étendre au plan social et humain.

Cette solidarité trouvera un champ d'action particulièrement large dans la réalisation de l'aménagement du territoire, l'un des plus importants problèmes que doit résoudre notre génération.

Ainsi, notamment, la création de zones à destinations diverses, la répartition géographique des différentes activités humaines, exigent le concours actif des pouvoirs publics comme de tous les secteurs de l'économie.

A l'encontre des tendances à la concentration industrielle ou urbaine, l'agriculture, présente dans toutes les régions, apparaît comme l'animatrice et le support d'une économie décentralisée, si nécessaire pour construire un pays à l'échelle de l'homme.

La confrontation entre secteurs économiques dépasse ainsi le stade oppositionnel pour atteindre à la coopération, la résultante des forces d'une économie vivante s'identifiant à l'intérêt du pays et au bien-être de ses habitants.

Dans ces conditions, faut-il continuer à confier à l'Etat central des tâches que les communautés cantonales et communales ne peuvent plus assumer faute de moyens financiers? Au contraire, faut-il faire en sorte que les parties constitutantes du corps helvétique possèdent chacune en propre les moyens nécessaires à une politique indépendante?

Certes la suppression de l'impôt fédéral direct permettrait à ces communautés d'augmenter les moyens financiers dont elles manquent. Mais, pour les centralisateurs, l'objection la plus fréquente à cette suppression consiste à dire que les cantons, du fait de la sous-enchère à laquelle ils se livrent, ne seront pas en mesure de récupérer ce que les contribuables importants paient à la Confédération. D'où l'idée du présent projet de concordat fondé sur les considérations suivantes:

- pour que les différences de charges fiscales exercent une influence sur le choix du domicile d'une personne physique ou du siège d'une société, il faut que ces différences se traduisent en milliers de francs. Le concordat sera efficace s'il empêche un canton d'attirer des contribuables aisés ou riches et des sociétés par une charge fiscale anormalement légère;
- la disposition essentielle d'un concordat destiné à éliminer la sous-enchère fiscale entre les cantons consiste dans la fixation d'un rapport minimum entre la charge fiscale et le revenu, la fortune, le bénéfice ou le capital;
- la répartition des tâches et des ressources fiscales entre cantons et communes n'étant pas la même dans tous les Etats de la Confédération, la charge fiscale, au sens du concordat, est constituée par l'addition des impôts directs perçus par le canton et par les collectivités locales ou autres. Ces collectivités pratiquent des taux d'imposition variables au sein d'un même canton. Pour les besoins de la lutte contre la sous-enchère, il suffit de considérer les communes les plus peuplées; ce sont aussi celles qui comptent un nombre important de sociétés commerciales;
- l'exécution du concordat est assurée par l'institution, sous l'autorité des cantons contractants, d'une commission formée de techniciens (experts-comptables) et par la désignation d'une autorité d'arbitrage;